

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - PAE des Bassins à Flot - marché public de prestations intellectuelles - Assistance à la définition et à la coordination d'un projet urbain - Résiliation - Décision

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du secteur des Bassins à Flot à Bordeaux, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer par délibération n°2009/0382 en date du 26 juin 2009 et à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le marché n°09305U d'assistance à la définition et à la coordination d'un projet urbain au groupement solidaire dont le mandataire est Nicolas MICHELIN.

Le marché est divisé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

- une tranche ferme relative à la définition du projet urbain et à la réalisation d'études urbaines complémentaires pour sa mise en œuvre pour un montant de 337 300 € HT;
- une tranche conditionnelle à bons de commande relative à la mission d'architecte urbaniste conseil pour un montant minimum de 67 500 € HT et pour un maximum de 270 000 € HT.

La tranche ferme a été totalement exécutée et la tranche conditionnelle a été affermée le 29 janvier 2010.

En raison de l'évolution de la SHON globale du projet (400 000 m² initialement et 700 818 m² aujourd'hui), le montant maximal de la tranche conditionnelle est apparue comme étant largement insuffisant. De plus, l'opération des Bassins à Flot met en œuvre un pilotage d'opération innovant et expérimental reposant sur une méthodologie de concertation poussée avec les porteurs de projets, dont l'élément majeur est l'Atelier des Bassins. Cette instance réunit la communauté urbaine, la ville de Bordeaux, le port de Bordeaux et l'Agence Nicolas MICHELIN pour un suivi très détaillé des projets. Cette méthode implique de très nombreuses réunions pour la conception et la mise au point des projets immobiliers en phase de pré instruction, et une réactivité permanente de la part du prestataire qui se trouve sollicité de façon quasi-continue ce qui n'était pas prévu initialement dans le marché rendant, là encore, le montant maximal insuffisant. La passation d'un nouveau marché mieux dimensionné et plus adapté à ce contexte s'est donc avérée nécessaire.

Face à la multiplicité des projets et afin de garantir une continuité de la prestation le temps de lancer cette nouvelle consultation, par délibération n°20 11/0087 en date du 11 février 2011, le Conseil de Communauté a autorisé la signature de l'avenant n°1 actant l'augmentation du montant maximal de la tranche conditionnelle de 15%, le portant ainsi à 310 500 € HT.

A l'issue de la nouvelle mise en concurrence, le marché a été attribué au groupement dont le mandataire est l'Agence Nicolas MICHELIN, seul candidat à avoir remis une offre. Ce contrat est notifié, et donc exécutoire, depuis le 05 juillet 2011.

Le montant maximal modifié par avenant du premier marché n'ayant toujours pas été atteint, il convient donc de le résilier afin de le remplacer par le nouveau contrat, l'Agence Nicolas MICHELIN ayant donné son accord par courrier le 27 août 2012.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération n°2009/0382 du conseil communautaire en date 26 juin 2009 autorisant la signature du marché n°09305 U du 29 août 2009

VU la délibération n° 2010/0136 du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2010 approuvant le PAE des Bassins à Flot pour une SHON globale prévisionnelle de 700.818m²

VU la délibération n°2011/0087 en date du 11 février 2011 autorisant la signature de l'avenant n°1

VU la délibération n° 2011/0088 en date du 11 février 2011 autorisant le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics

VU le courrier de l'entreprise en date du 27 août 2012 acceptant sans indemnité la résiliation de ce marché.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le marché n° 09305U n'a plus lieu d'être et que sa résiliation est nécessaire pour une bonne gestion du dossier.

DECIDE

Article 1 : d'approuver la résiliation sans indemnité du marché n°09305U pour assistance à la définition et à la coordination du projet urbain des Bassins à flot

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2013

M. MICHEL DUCHENE